

## Dédite location non déclaré

## Par Torali, le 29/10/2018 à 14:58

Bonjour, je suis dans un logement en colocation non déclaré depuis deux mois, j'ai annoncé mon départ il y a plus d'une semaine (départ le 31), le propriétaire a-t-il le droit de demander un mois de loyer supplémentaire comme dédite ?

Merci d'avance

## Par Lag0, le 29/10/2018 à 17:29

Bonjour,

Déjà, je ne sais pas comment vous pouvez savoir que les revenus fonciers du bailleur ne sont pas déclarés.

Ensuite, pour une location meublée, le préavis est effectivement d'un mois.

## Par morobar, le 29/10/2018 à 17:44

Bonjour,

Surtout que la déclaration des revenus fonciers ne sera effective qu'en cours d'année 2019, et qu'une dénonciation actuellement serait sous le coup de l'article L226-10 du code pénal, dénonciation calomnieuse.